

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi vingt et un février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du douze février deux mille vingt-cinq et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Michèle GUEROUT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS ; David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Rigobert LOEMBA, Stéphanie DELBOS, Anne MAIGRET, Israël KASONGA, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Franck PETIT ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Georges BENAKOU ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Bernard BIANCO ; Stéphane DUPONQ ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Chantal JARNIOU ; Jean-Philippe TANNAY ayant donné pouvoir à David PERRAULT :

Secrétaire de séance : Anne MAIGRET

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29

2025-17

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE ET D'ACCUEIL DE SPECTACLES « FESTIVAL SPRING »
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que dans le cadre de « SPRING », festival dédié aux nouvelles écritures circassiennes, organisé par la MÉTROPOLE sur son territoire du 11 mars au 6 avril 2025, le spectacle « ça a l'air facile » de l'Académie Fratellini sera programmé sur la commune de NOTRE-DAME de BONDEVILLE le mercredi 12 mars 2025 à 18h – salle Jules Ferry,
Considérant qu'en tant qu'organisateur, la MÉTROPOLE prendra en charge le coût artistique de ce spectacle et rémunèrera à ce titre l'Académie accueillie,
Considérant qu'en tant que partenaire, la COMMUNE DE NOTRE DAME DE BONDEVILLE participera via la mise à disposition de la salle Jules FERRY,
Considérant qu'il convient de formaliser le partenariat entre la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE et la ville de NOTRE-DAME DE BONDEVILLE par la signature de la convention ci-jointe de mise à disposition gracieuse et d'accueil de spectacles – Festival SPRING,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- **ÉMET** un avis favorable pour programmer le spectacle « ça a l'air facile » le 12 mars 2025 dans la salle Jules Ferry de Notre-Dame de Bondeville,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE et la ville de NOTRE-DAME DE BONDEVILLE.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le : 27 FEV. 2025



Madame le Maire,

Myriam-MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20250221-2025-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025